
États financiers du Musée royal de l'Ontario

Le 31 mars 2023

| | |
|------------------------------------|------|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 1-2 |
| État de la situation financière | 3 |
| État du résultat net | 4 |
| État des variations du déficit net | 5 |
| État des flux de trésorerie | 6 |
| Notes complémentaires | 7-20 |

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux fiduciaires du
Musée royal de l'Ontario,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Musée royal de l'Ontario (le « Musée »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états du résultat net, des variations du déficit net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Musée conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Musée à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Musée ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Musée.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Musée.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Musée à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Musée à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Original Signed Deloitte LLP

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 13 juin 2023

Musée royal de l'Ontario
État de la situation financière

Au 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

| | | 2023 | 2022 (montants retraités) |
|--|-------|-----------------|---------------------------------|
| | Notes | \$ | \$ |
| Actif | | | |
| Actifs courants | | | |
| Placements | 3 | 24 | 24 |
| Débiteurs | | 3 594 | 6 317 |
| Frais d'exposition différés et autres actifs | | 2 553 | 2 224 |
| Montant à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario | 4 | 2 167 | 655 |
| | | 8 338 | 9 220 |
| Immobilisations | 2, 6 | 193 314 | 199 154 |
| | | 201 652 | 208 374 |
| Passif | | | |
| Passifs courants | | | |
| Dette bancaire | 7a) | 6 137 | 4 948 |
| Créditeurs et charges à payer | 2 | 5 961 | 6 112 |
| Passif au titre des régimes de retraite complémentaires | 5 | 2 333 | 2 412 |
| Produits différés | | 4 067 | 2 653 |
| Apports différés | 8 | 4 640 | 5 162 |
| | | 23 138 | 21 287 |
| Passifs à long terme | 12 | 14 739 | 14 136 |
| Dette à long terme | 7b) | 23 234 | 23 334 |
| Apports de capital différés | 9 | 179 494 | 183 134 |
| Passif au titre des avantages autres que les prestations de retraite | 5 | 10 094 | 10 135 |
| Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations | 2, 13 | 31 | 31 |
| | | 250 730 | 252 057 |
| Engagements | 11 | | |
| Déficit, montant net | | | |
| Fonds d'exploitation | | (45 509) | (39 953) |
| Fonds grevé d'une affectation | | 1 151 | 1 340 |
| Fonds des immobilisations | | (4 720) | (5 070) |
| | | (49 078) | (43 683) |
| | | 201 652 | 208 374 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.


_____, fiduciaire

Musée royal de l'Ontario

État du résultat net

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

| | Notes | Fonds d'exploitation \$ | Fonds grevé d'une affectation \$ | Fonds des immobilisations \$ | Total 2023 \$ | Total 2022 \$ |
|--|-------|-------------------------------|--|------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Produits | | | | | | |
| Subventions | | | | | | |
| Province de l'Ontario – subventions liées à l'exploitation | | 27 292 | – | – | 27 292 | 27 281 |
| Province de l'Ontario – subventions pour la stabilisation relative à la COVID-19 | | – | – | – | – | 16 324 |
| | | 27 292 | – | – | 27 292 | 43 605 |
| Produits autogénérés | | | | | | |
| Fondation du Musée royal de l'Ontario | 4 | 7 517 | 1 668 | 166 | 9 351 | 3 029 |
| Droits d'entrée | | 12 895 | – | – | 12 895 | 5 002 |
| Événement et concession | | 8 306 | – | – | 8 306 | 2 035 |
| Droits d'adhésion | | 2 740 | – | – | 2 740 | 2 034 |
| Programmes et éducation | | 1 193 | – | – | 1 193 | 140 |
| Autres | | 3 219 | 1 178 | – | 4 397 | 7 912 |
| | | 35 870 | 2 846 | 166 | 38 882 | 20 153 |
| Amortissement des apports de capital différés | | | | | | |
| | 9 | – | – | 14 018 | 14 018 | 13 147 |
| | | 63 162 | 2 846 | 14 184 | 80 192 | 76 905 |
| Charges | | | | | | |
| Salaires et avantages | | 39 154 | 283 | – | 39 437 | 35 297 |
| Frais d'exposition | | 6 517 | – | – | 6 517 | 3 662 |
| Amortissement des immobilisations | | 995 | – | 13 668 | 14 663 | 13 897 |
| Frais d'administration générale | | 4 063 | 1 234 | 166 | 5 463 | 2 677 |
| Fournitures et coût des biens vendus | | 5 916 | 292 | – | 6 208 | 1 675 |
| Commercialisation et promotions | | 2 565 | – | – | 2 565 | 2 579 |
| Objets et spécimens | | – | 789 | – | 789 | 193 |
| Services publics | | 3 211 | – | – | 3 211 | 2 982 |
| Réparations et entretien | | 2 050 | 39 | – | 2 089 | 1 516 |
| Téléphone, matériel et technologie de l'information | | 1 514 | 77 | – | 1 591 | 1 044 |
| Fret et transport | | 46 | – | – | 46 | 20 |
| Charges d'intérêts et autres charges bancaires | 7b) | 1 911 | 3 | – | 1 914 | 1 328 |
| Autres charges | 12 | 776 | 318 | – | 1 094 | 10 635 |
| | | 68 718 | 3 035 | 13 834 | 85 587 | 77 506 |
| (Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges | | (5 556) | (189) | 350 | (5 395) | (601) |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Musée royal de l'Ontario
État des variations du déficit net
 Exercice clos le 31 mars 2023
 (en milliers de dollars)

| | Notes | Fonds d'exploitation \$ | Fonds grevé d'une affectation \$ | Fonds des immobilisations \$ | Total 2023 \$ | Total 2022 \$ |
|--|-------|-------------------------------|---|------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Solde au début de l'exercice | | (39 953) | 1 340 | (5 039) | (43 652) | (43 051) |
| Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations | 2 | - | - | (31) | (31) | (31) |
| Solde au début de l'exercice, après retraitement | | (39 953) | 1 340 | (5 070) | (43 683) | (43 082) |
| (Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges | | (5 556) | (189) | 350 | (5 395) | (601) |
| Solde à la fin de l'exercice | | (45 509) | 1 151 | (4 720) | (49 078) | (43 683) |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Musée royal de l'Ontario
État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

| | Notes | 2023 \$ | 2022 \$ |
|---|-------|----------------|----------------|
| Activités d'exploitation | | | |
| Insuffisance des produits par rapport aux charges | | (5 395) | (601) |
| Éléments sans effet sur la trésorerie | | | |
| Amortissement des immobilisations | | 14 663 | 13 897 |
| Amortissement des apports de capital différés | 9 | (14 018) | (13 147) |
| Variation du passif au titre des avantages autres que les prestations de retraite | | (41) | 33 |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation | | | |
| Débiteurs | | 2 723 | (1 402) |
| Frais d'exposition différés et autres actifs | | (329) | (1 126) |
| Montant à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario | | (1 512) | 1 528 |
| Créditeurs et charges à payer | | (151) | 8 740 |
| Passif au titre des régimes de retraite complémentaires | | (79) | (214) |
| Apports différés | | (522) | 29 |
| Produits différés | | 1 414 | (350) |
| | | (3 247) | 7 387 |
| Activités d'investissement en immobilisations | | | |
| Apports reçus pour des acquisitions d'immobilisations | 9 | 10 378 | 7 357 |
| Acquisition d'immobilisations | | (8 823) | (13 326) |
| | | 1 555 | (5 969) |
| Activités de financement | | | |
| Intérêts sur le passif à long terme | 12 | 603 | - |
| Remboursements de la dette à long terme | | (100) | (100) |
| | | 503 | |
| Variation de la trésorerie | | (1 189) | 1 318 |
| Dette bancaire au début de l'exercice | | (4 948) | (6 266) |
| Dette bancaire à la fin de l'exercice | | (6 137) | (4 948) |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Musée royal de l'Ontario

Notes complémentaires

31 mars 2023

(en milliers de dollars)

Le Musée royal de l'Ontario (le « Musée ») est un organisme établi par la province de l'Ontario, constitué sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario. Inauguré en 1914, le Musée royal de l'Ontario met en valeur l'art, la culture et la nature du monde entier au fil des siècles. Le Musée, l'une des dix institutions culturelles les plus réputées d'Amérique du Nord, est aussi le plus important et le plus complet au Canada. Ses collections de classe mondiale réunissent 13 millions d'objets d'art et de spécimens d'histoire naturelle dans 40 galeries et salles d'exposition. Principal centre de recherche sur le terrain au pays et chef de file mondial pour ses découvertes originales, le Musée joue un rôle essentiel dans notre appréciation des arts, de la culture et de la nature.

Le Musée est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (la « Loi ») et, à ce titre, est exonéré d'impôt. Il est ainsi en mesure de délivrer des reçus de dons à des fins fiscales. Le Musée doit remplir certains critères prévus par la *Loi* pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi*. De l'avis de la direction, le Musée satisfait à ces exigences.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, qui comprennent les normes comptables des chapitres de la série SP4200 s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public (les « normes »).

a) Comptabilisation des produits

Le Musée suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les subventions et les produits autogénérés. Les apports sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à titre de montant à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les dons sont comptabilisés selon la comptabilité de trésorerie étant donné que les promesses de dons ne représentent pas des droits ayant force exécutoire.

Les apports grevés d'une affectation externe sont différés et comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont comptabilisées. Les apports grevés d'une affectation externe pour l'achat d'un terrain sont directement portés au crédit de l'actif net. Les apports grevés d'une affectation externe pour l'achat d'autres immobilisations sont différés et amortis sur la durée de vie de l'immobilisation connexe.

Une part importante du financement du Musée prend la forme de subventions du ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture, ce qui le rend très dépendant de la province de l'Ontario.

Les droits d'adhésion sont différés et comptabilisés à titre de produits au cours de la période que couvrent ces droits.

Les produits tirés des droits d'entrée, des programmes du Musée et des services complémentaires sont comptabilisés comme produits lorsque les services ont été rendus ou les biens et les services, livrés.

L'aide gouvernementale liée aux subventions salariales est comptabilisée en tant qu'autres produits dans l'état du résultat net.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de leur comptabilisation initiale. Par la suite, tous les instruments dérivés et les instruments de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif sont comptabilisés à la juste valeur. De plus, la direction comptabilise aussi tous les placements à la juste valeur puisqu'ils sont gérés et évalués sur la base de la juste valeur.

Tous les autres instruments financiers sont par la suite comptabilisés au coût ou au coût amorti.

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Instruments financiers (suite)

Les variations de la juste valeur latentes sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation et elles ne sont transférées à l'état du résultat net qu'au moment de leur réalisation. Les ajustements n'étant pas importants, aucun état des gains et pertes de réévaluation n'a été inclus dans les présents états financiers.

Les coûts de transaction engagés à l'acquisition des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Tous les actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût amorti font l'objet d'un test de dépréciation annuellement. S'il est établi qu'ils ont subi une baisse de valeur durable, le montant de la perte est présenté dans l'état du résultat net.

Les normes imposent à un organisme de classer les évaluations à la juste valeur au moyen d'une hiérarchie des justes valeurs, qui comprend trois niveaux d'informations pouvant être utilisées pour déterminer la juste valeur.

- Niveau 1 — Cours non rajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 — Données observables ou corroborées par le marché, autres que les données de niveau 1, comme des prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché pour la quasi-totalité de la durée des actifs ou des passifs.
- Niveau 3 — Données d'entrée non observables fondées sur des activités minimales ou inexistantes sur les marchés et qui revêtent une importance significative pour l'établissement de la juste valeur des actifs et des passifs.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats permettant d'échanger des flux de trésorerie qui sont calculés par l'application de certains taux, indices ou changements aux montants nominaux des contrats. Le Musée utilise à l'occasion des swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques liés aux variations des taux d'intérêt et des contrats de change à terme pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change.

Aux 31 mars 2023 et 2022, le Musée ne détenait aucun instrument dérivé.

c) Frais d'exposition différés

Les frais d'exposition sont différés jusqu'à ce que les expositions soient ouvertes au public; ils sont alors passés en charges sur la durée des expositions auxquelles ils se rapportent.

d) Avantages sociaux futurs

Le Musée offre des avantages de retraite et d'autres avantages sociaux futurs à la quasi-totalité de ses retraités et salariés. Ces avantages futurs englobent un régime de retraite agréé à prestations définies et un régime de retraite complémentaire à prestations définies qui sont calculés en fonction d'une formule qui tient compte du salaire et des années de service, un régime de retraite complémentaire à cotisations définies qui est calculé en fonction de la portion du salaire qui n'est pas admissible aux termes du régime agréé, ainsi que des prestations postérieures à l'emploi pour soins de santé et soins dentaires. Les régimes de retraite complémentaires et les autres avantages futurs ne sont pas capitalisés et les prestations sont versées directement par le Musée.

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Avantages sociaux futurs (suite)

Le Musée participe au Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Régime des CAAT »). Le Régime des CAAT est un régime multiemployeurs et conjoint dont le financement est assuré par les cotisations des membres et des employeurs participants et par les revenus de placement. Le rapport annuel du Régime des CAAT comprend de l'information sur la politique de capitalisation et sur la situation financière globale du Régime. Le Régime des CAAT a été comptabilisé à titre de régime à cotisations définies puisqu'il s'agit d'un régime multiemployeurs.

e) Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire, sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

| | |
|----------------------------|---------------|
| Bâtiments | 40 ans |
| Galleries | 20 ans |
| Amélioration des bâtiments | De 5 à 10 ans |
| Mobilier et matériel | De 3 à 10 ans |
| Services complémentaires | 10 ans |

Les services complémentaires comprennent les activités de vente au détail, les activités liées au magasin et les activités de restauration.

Les immobilisations en cours de construction comprennent les frais directs de construction et les autres coûts, y compris les intérêts capitalisés. Les charges d'intérêts sont inscrites à l'actif au cours de la période de construction. Aucun amortissement n'est comptabilisé avant que les travaux de construction soient pratiquement terminés et que les actifs soient prêts à être utilisés.

f) Conversion des devises

Les conversions des devises sont comptabilisées au cours de change à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés à la juste valeur selon le cours de change à la date des états financiers. Les profits et les pertes de change latents sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

Dans l'exercice de règlement, les profits et pertes de change réalisés sont comptabilisés dans l'état du résultat net et les soldes latents sont virés de l'état des gains et pertes de réévaluation. Les ajustements n'étant pas importants, aucun état des gains et pertes de réévaluation n'a été inclus dans les présents états financiers.

g) Objets et spécimens

La valeur des objets et des spécimens a été exclue de l'état de la situation financière. Les objets et spécimens reçus en dons sont comptabilisés comme des produits, aux valeurs calculées d'après les évaluations d'experts indépendants. Les coûts liés aux objets et spécimens reçus en dons et acquis sont passés en charges.

1. Principales méthodes comptables (suite)

h) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont des provisions au titre d'obligations juridiques visant la mise hors service d'immobilisations du Musée qui font l'objet d'un usage productif ou qui ne font plus l'objet d'un usage productif.

Un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisé lorsque, à la date de clôture :

- a) il existe une obligation légale, contractuelle ou juridique d'engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation;
- b) la transaction ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- c) il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- d) il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Des passifs sont comptabilisés par le Musée pour la période au cours de laquelle surviennent des obligations légales, contractuelles ou juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations lorsque ces obligations résultent de l'acquisition, de la construction, de l'aménagement ou de l'exploitation normale des immobilisations. Les obligations sont initialement évaluées par la direction selon ses meilleures estimations des flux de trésorerie estimatifs futurs requis pour éteindre l'obligation liée à la mise hors service. En ce qui concerne les immobilisations qui font encore l'objet d'un usage productif, une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'immobilisation connexe est inscrite.

i) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment la durée de vie utile des immobilisations, les débiteurs, les charges à payer, ainsi que les obligations liées aux avantages du personnel futurs. Les montants réels peuvent différer de ces estimations.

2. Changement de méthode comptable

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2022, le Musée a adopté la norme SP 3280, *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*, au moyen de l'application rétroactive modifiée. Selon cette application, le Musée a comptabilisé :

- un passif pour toute obligation liée à la mise hors service d'immobilisations existante;
- un coût de mise hors service, porté en augmentation de la valeur comptable des immobilisations corporelles en cause;
- l'amortissement cumulé du coût inscrit à l'actif;
- un ajustement du solde d'ouverture des fonds.

Cette modification fait suite à la date d'entrée en vigueur effective des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, conformément à SP 3280, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022.

Musée royal de l'Ontario

Notes complémentaires

31 mars 2023

(en milliers de dollars)

2. Changement de méthode comptable (suite)

Les chiffres comparatifs au 31 mars 2022 et pour l'exercice clos à cette date ont été retraités. L'incidence du retraitement sur les chiffres comparatifs s'établit comme suit :

État de la situation financière

| | 2022 Montants présentés antérieurement \$ | Ajustements au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations \$ | 2022 (montants retraités) \$ |
|---|---|--|---------------------------------------|
| Immobilisations | 431 022 | 31 | 431 053 |
| Amortissement cumulé | (231 868) | (31) | (231 899) |
| Immobilisations, valeur comptable nette | 199 154 | — | 199 154 |
| Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations | — | (31) | (31) |
| Déficit net | (43 652) | (31) | (43 683) |

3. Placements

Les placements consistent en des titres privilégiés de niveau 1 dont la juste valeur s'élève à 24 \$ (2022 – 24 \$).

4. Fondation du Musée royal de l'Ontario

La Fondation du Musée royal de l'Ontario (la « Fondation ») a été constituée le 1^{er} juillet 1992 pour coordonner toutes les collectes de fonds dans le secteur privé entreprises au nom du Musée. La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi*. L'objectif de la Fondation est de mobiliser des fonds pour améliorer les expositions et les programmes grand public, la recherche, les acquisitions et les projets d'investissement.

Les comptes de la Fondation sont présentés distinctement et ne sont pas consolidés dans les présents états financiers, car le Musée et la Fondation ne sont pas sous contrôle commun. Le tableau qui suit présente un sommaire de l'information financière de la Fondation pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022.

| | 2023 \$ | 2022 \$ |
|-----------------------------------|------------|------------|
| Total de l'actif | 153 063 | 126 626 |
| Total du passif | 2 713 | 1 093 |
| | 150 350 | 125 533 |
| Solde des fonds | | |
| Fonds d'exploitation | 2 500 | 482 |
| Fonds utilisable sans restriction | 41 344 | 25 745 |
| Fonds de dotation | 106 506 | 99 306 |
| | 150 350 | 125 533 |

Musée royal de l'Ontario

Notes complémentaires

31 mars 2023

(en milliers de dollars)

4. Fondation du Musée royal de l'Ontario (suite)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Fondation a accordé un montant de 14 993 \$ (2022 – 5 975 \$) au Musée, comme suit :

| | 2023 | 2022 |
|---|---------------|-------|
| | \$ | \$ |
| Exploitation | 6 662 | 2 524 |
| Montants soumis à restrictions | 2 086 | 593 |
| Immobilisations (apports de capital différés) | 6 245 | 2 858 |
| | 14 993 | 5 975 |

Les subventions d'exploitation comprennent certaines subventions reçues à des fins d'exploitation, comme les activités liées aux programmes et à l'éducation. Ces montants sont présentés dans les apports différés jusqu'à l'utilisation prévue des fonds, moment auquel les produits seront comptabilisés.

Les montants à recevoir de la Fondation ne portent pas intérêt et ne sont assortis d'aucune modalité fixe de remboursement. Ces montants comprennent le remboursement de charges d'exploitation payées au nom de la Fondation et de subventions impayées dues au Musée à la clôture de l'exercice. Le Musée fournit gratuitement de l'espace et un certain soutien administratif à la Fondation.

5. Avantages sociaux

Régimes de retraite

- Le Musée participe au Régime des CAAT, un régime de retraite multiemployeurs. Les cotisations du Musée au régime durant l'exercice ont totalisé 3 134 \$ (2022 – 3 185 \$) et sont incluses à titre de salaires et avantages dans l'état du résultat net. D'après la plus récente évaluation actuarielle au 1^{er} janvier 2023, le Régime des CAAT présentait une surcapitalisation de 4 713 \$ (1^{er} janvier 2022 – surcapitalisation de 4 369 \$).
- Les régimes de retraite complémentaires ne sont pas capitalisés et les prestations sont versées directement par le Musée. De plus amples renseignements sur ces régimes sont présentés ci-dessous.

| | Régime de retraite complémentaire | | | Régime de retraite complémentaire | | |
|---|-----------------------------------|----------------------|-----------------------------|-----------------------------------|-------|-----------------------------|
| | 2023 | | Total du régime de retraite | 2022 | | Total du régime de retraite |
| Prestations définies | Cotisations définies | Prestations définies | | Cotisations définies | | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| Obligation au titre des prestations constituées | 1 451 | 558 | 2 009 | 1 615 | 549 | 2 164 |
| Situation de capitalisation – (déficit) du régime | (1 451) | (558) | (2 009) | (1 615) | (549) | (2 164) |
| Gain actuariel (perte actuarielle) net non amorti | (324) | — | (324) | (248) | — | (248) |
| Situation financière – actif (passif) | (1 775) | (558) | (2 333) | (1 863) | 549 | (2 412) |

Musée royal de l'Ontario

Notes complémentaires

31 mars 2023

(en milliers de dollars)

5. Avantages sociaux (suite)

Régimes de retraite (suite)

b) (suite)

La charge au titre des prestations découlant des régimes de retraite complémentaires du Musée pour l'exercice considéré se présente comme suit :

| | Régime de retraite complémentaire 2023 | | | Régime de retraite complémentaire 2022 | | Total du régime de retraite |
|--|--|-------------------------|-----------------------------------|--|-------------------------|-----------------------------------|
| | Prestations définies | Cotisations définies | Total du régime de retraite | Prestations définies | Cotisations définies | |
| Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice | — | 107 | 107 | — | 95 | 95 |
| Charges d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées | 48 | 17 | 65 | 44 | 12 | 56 |
| Taux de rendement prévu des actifs des régimes évalués à la valeur de marché | — | — | — | — | — | — |
| Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels) | (100) | — | (100) | 17 | — | 17 |
| Charge au titre des avantages | (52) | 124 | 72 | 61 | 107 | 168 |

Régimes d'avantages autres que les prestations de retraite

Les régimes d'avantages autres que les prestations de retraite comprennent des prestations postérieures à l'emploi et postérieures au départ à la retraite pour soins de santé et soins dentaires. Le passif et la charge au titre des prestations au cours de l'exercice se présentent comme suit :

| | Avantages autres que les prestations de retraite 2023 \$ | Avantages autres que les prestations de retraite 2022 \$ |
|---|---|---|
| Obligation au titre des prestations constituées | 7 066 | 7 423 |
| Situation de capitalisation – déficit du régime | (7 066) | (7 423) |
| Perte actuarielle nette non amortie | (3 028) | (2 712) |
| Situation financière – passif | (10 094) | (10 135) |

Musée royal de l'Ontario

Notes complémentaires

31 mars 2023

(en milliers de dollars)

5. Avantages sociaux (suite)

Régimes d'avantages autres que les prestations de retraite (suite)

| | Avantages autres que les prestations de retraite 2023 | Avantages autres que les prestations de retraite 2022 |
|---|--|---|
| | \$ | \$ |
| Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice | 325 | 312 |
| Charges d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées | 230 | 208 |
| Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels) | (344) | (314) |
| Charge au titre des avantages | 211 | 206 |

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles adoptées par le Musée afin de calculer la charge découlant des régimes d'avantages sont les suivantes :

| | Régime de retraite complémentaire 2023 | | Régime de retraite complémentaire 2022 | |
|---|---|---------------------------------|--|-------------------------|
| | Prestations définies | Cotisations définies | Prestations définies | Cotisations définies |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Taux d'actualisation | 3,90 % | s.o. | 3,10 % | s.o. |
| Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. |
| Taux de croissance de la rémunération | s.o. | s.o. | 2,00 % | s.o. |
| Taux d'inflation à long terme | 4,93 % | s.o. | 2,00 % | s.o. |

| | Avantages autres que les prestations de retraite 2023 | | Avantages autres que les prestations de retraite 2022 | |
|----------------------|--|--|---|---|
| | Avantages postérieurs à l'emploi | Avantages postérieurs à la retraite | Avantages postérieurs à l'emploi | Avantages postérieurs à la retraite |
| Taux d'actualisation | 3,90 % | 3,90 % | 3,10 % | 3,20 % |

Musée royal de l'Ontario

Notes complémentaires

31 mars 2023

(en milliers de dollars)

5. Avantages sociaux (suite)

Hypothèses actuarielles (suite)

Les hypothèses actuarielles adoptées par le Musée pour évaluer les actifs et les passifs au titre des prestations constituées de ses régimes d'avantages sont les suivantes :

| | Régime de retraite complémentaire | | Régime de retraite complémentaire | |
|---------------------------------------|-----------------------------------|----------------------|-----------------------------------|----------------------|
| | Prestations définies | Cotisations définies | Prestations définies | Cotisations définies |
| Taux d'actualisation | 3,90 % | s.o. | 3,10 % | s.o. |
| Taux de croissance de la rémunération | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. |
| Taux d'inflation à long terme | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. |

| | Avantages autres que les prestations de retraite 2023 | | Avantages autres que les prestations de retraite 2022 | |
|--|---|-------------------------------------|---|-------------------------------------|
| | Avantages postérieurs à l'emploi | Avantages postérieurs à la retraite | Avantages postérieurs à l'emploi | Avantages postérieurs à la retraite |
| Taux d'actualisation | 3,90 % | 3,90 % | 3,10 % | 3,20 % |
| Croissance moyenne pondérée du coût des prestations au titre des soins médicaux et dentaires | 4,93 % en 2023 | | 4,97 % en 2022 | |
| | Diminution au fil du temps jusqu'à 4,00 % en 2040 et par la suite | | Diminution au fil du temps jusqu'à 4,00 % en 2040 et par la suite | |

Les autres informations sur les régimes d'avantages autres que les prestations de retraite du Musée sont les suivantes :

| | Régime de retraite complémentaire 2023 | | | Régime de retraite complémentaire 2022 | | |
|---|--|----------------------|-----------------------------|--|----------------------|-----------------------------|
| | Prestations définies | Cotisations définies | Total du régime de retraite | Prestations définies | Cotisations définies | Total du régime de retraite |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Cotisations salariales | — | — | — | — | — | — |
| Cotisations patronales | 137 | 14 | 151 | 146 | 236 | 382 |
| Prestations versées | 137 | 14 | 151 | 146 | 236 | 382 |
| Perte au cours de la période découlant de l'obligation au titre des prestations constituées | (75) | — | (75) | (64) | — | (64) |

Musée royal de l'Ontario

Notes complémentaires

31 mars 2023

(en milliers de dollars)

5. Avantages sociaux (suite)

Hypothèses actuarielles (suite)

| | Avantages autres que les prestations de retraite 2023 | Avantages autres que les prestations de retraite 2022 |
|---|--|---|
| | \$ | \$ |
| Cotisations patronales | 252 | 173 |
| Prestations versées | 252 | 173 |
| Profit au cours de la période découlant de l'obligation au titre des prestations constituées | (660) | (361) |

La date d'évaluation des régimes d'avantages autres que les prestations de retraite était le 31 mars 2022, à laquelle s'est ajoutée une extrapolation au 31 mars 2023.

6. Immobilisations

| | 2023 | | | 2022 |
|-----------------------------|----------------|---------------------------------|---------------------------------------|---|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette (montants retraités) |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Terrains | 931 | — | 931 | 931 |
| Bâtiments | 240 421 | 120 211 | 120 210 | 125 184 |
| Galeries | 94 614 | 69 990 | 24 624 | 29 266 |
| Améliorations des bâtiments | 83 313 | 40 888 | 42 425 | 37 886 |
| Services complémentaires | 5 723 | 5 723 | — | — |
| Mobilier et matériel | 14 843 | 9 719 | 5 124 | 5 887 |
| | 439 845 | 246 531 | 193 314 | 199 154 |

Les immobilisations comprenaient les immobilisations en cours de construction suivantes :

| | 2023 | 2022 |
|----------------------------|---------------|-------|
| | \$ | \$ |
| Galeries | 1 138 | 697 |
| Amélioration des bâtiments | 9 010 | 8 963 |
| Mobilier et matériel | 154 | — |
| | 10 302 | 9 660 |

Musée royal de l'Ontario

Notes complémentaires

31 mars 2023

(en milliers de dollars)

7. Facilités de crédit

- a) Le Musée a conclu un accord de crédit avec sa banque comme suit :
- i) Une facilité de crédit d'exploitation renouvelable à vue de 7 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel minoré de 10 points de base. Au 31 mars 2023, le solde de cette facilité était de 6 137 \$ (2022 – 4 948 \$).
 - ii) Une facilité de lettres de crédit de 2 000 \$. Aux 31 mars 2023 et 2022, le Musée n'avait aucune lettre de crédit en cours.
 - iii) Au 31 mars 2023, le Musée avait deux lettres de garantie en cours totalisant 125 \$ (2022 – 125 \$).

- b) Le 29 juin 2011, le Musée et l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») ont conclu une entente modifiée qui prévoit un calendrier de paiements révisé jusqu'au 31 mars 2027. Aux termes de l'entente, le prêt est composé de deux tranches : une à taux fixe et l'autre à taux variable. En 2017, le Musée a acquitté le solde de la tranche à taux fixe de l'emprunt.

L'emprunt impayé porte intérêt au coût de financement de un an de la province de l'Ontario, majoré de 150 points de base, ajusté chaque année. Le taux variable a été fixé à 3,54 % pour 2022-2023 et à 5,96 % pour 2023-2024. Aux termes de la facilité, il n'y a pas d'exigence de paiement minimal, pourvu que la facilité soit entièrement payée d'ici le 31 mars 2027.

La juste valeur de la tranche à taux variable est comparable à la valeur comptable puisque le taux fluctue selon les taux d'intérêt du marché alors en vigueur.

L'entente de crédit comporte des clauses restrictives que le Musée doit respecter. Si celui-ci ne parvient pas à respecter ces clauses, l'OOF a le droit d'exiger le remboursement du solde. La direction est d'avis que le Musée se conforme pour l'essentiel à toutes les clauses restrictives au 31 mars 2023 et que toute non-conformité n'aurait pas d'incidence importante sur le Musée.

Pour garantir les facilités de crédit, la Fondation s'est engagée à transférer au Musée tous ses dons non grevés d'affectations dans certaines circonstances.

Le poste « Charges d'intérêts et autres charges bancaires » figurant à l'état du résultat net comprend des intérêts de 826 \$ (2022 – 402 \$) sur la dette à long terme.

8. Apports différés

Les apports différés représentent les subventions grevées d'une affectation qui sont différées jusqu'à ce qu'elles soient utilisées aux fins prévues.

| | 2023 | 2022 |
|-----------------------------------|----------------|---------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 5 162 | 5 133 |
| Comptabilisés à titre de produits | (3 178) | (1 062) |
| Montants reçus | 2 656 | 1 091 |
| Solde à la fin de l'exercice | 4 640 | 5 162 |

Musée royal de l'Ontario

Notes complémentaires

31 mars 2023

(en milliers de dollars)

9. Apports de capital différés

Les apports de capital différés correspondent à la fraction non amortie et aux montants non dépensés des subventions et des dons reçus pour l'acquisition d'immobilisations. Au 31 mars 2023, les montants non dépensés des subventions de 1 226 \$ (2022 – 2 744 \$) sont inclus dans les apports de capital différés. L'amortissement des apports de capital différés est comptabilisé à titre de produits dans l'état du résultat net.

| | 2023 | 2022 |
|---|-----------------|----------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 183 134 | 188 924 |
| Amortissement des apports de capital différés | (14 018) | (13 147) |
| Apports reçus pour les acquisitions d'immobilisations | 10 378 | 7 357 |
| Solde à la fin de l'exercice | 179 494 | 183 134 |

10. Risques financiers

a) *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. Le Musée est exposé au risque de crédit relativement aux débiteurs, mais il s'attend à ce que les contreparties respectent leurs obligations étant donné leur notation élevée. Il n'y a eu aucune variation importante du risque de crédit par rapport à 2022.

b) *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que le Musée ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. Le Musée gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. Le Musée prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements. Les échéances contractuelles de la dette à long terme sont indiquées à la note 6.

c) *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que les fluctuations des prix du marché, comme les taux de change ou les taux d'intérêt, aient une incidence sur les résultats du Musée ou sur la valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements. L'incidence globale est toutefois négligeable en raison de la valeur de l'investissement.

i) *Risque de change*

Le Musée est exposé à des risques financiers découlant des fluctuations des taux de change applicables aux obligations contractuelles exigibles en devises et de la volatilité de ces taux de change.

Musée royal de l'Ontario

Notes complémentaires

31 mars 2023

(en milliers de dollars)

9. Risques financiers (suite)

c) Risque de marché (suite)

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs ou d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les actifs financiers et les passifs financiers assortis de taux d'intérêt variables exposent le Musée au risque de taux d'intérêt. L'exposition du Musée à ce risque découle de sa dette à long terme à taux d'intérêt variable.

11. Engagements

Les engagements futurs du Musée aux termes de contrats de location à long terme pour du matériel sont les suivants :

| | |
|------|-------|
| 2024 | 61 |
| 2025 | 61 |
| 2026 | 61 |
| 2027 | 61 |
| 2028 | 61 |
| | <hr/> |
| | 305 |

12. Passifs à long terme

En 2021 et 2022, le Musée a reçu du gouvernement du Canada un financement au titre de la Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC »). L'Agence du revenu du Canada, qui administrait la SSUC, est en train d'évaluer l'admissibilité du Musée. En attendant l'issue de cette question, le montant total du financement reçu, soit 14 739 \$, a été comptabilisé à titre de passif à long terme.

Les autres charges de l'état du résultat net comprennent un montant de 603 \$ (2022 – néant) d'intérêts sur les sinistres à payer liés à la SSUC.

13. Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Amiante

Quelques zones du Musée, qui se trouve à l'intérieur de l'édifice patrimonial, contiennent encore de l'amiante qui nécessiterait des mesures d'assainissement si des travaux de rénovation devaient y être effectués. La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (la « LCPE ») régit la protection de l'environnement et de la santé humaine entourant les substances dangereuses comme l'amiante. Il existe des règlements concernant spécifiquement la manipulation de l'amiante, comme le « Règlement interdisant l'amiante et les produits contenant de l'amiante » qui est publié en vertu de la LCPE. De plus, le Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail (Annexe 10.26.1, Section II – Substances dangereuses autres que les produits dangereux) énonce les exigences relatives aux plans de contrôle de l'exposition à l'amiante, ainsi que les exigences relatives à l'élimination de l'amiante et à la décontamination.

Le passif au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est estimé à 31 \$ (2022 – 31 \$).

Musée royal de l'Ontario

Notes complémentaires

31 mars 2023

(en milliers de dollars)

13. Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Amiante (suite)

Le tableau suivant présente un rapprochement de la valeur comptable totale d'ouverture et de clôture du passif :

| | 2023 | 2022 |
|----------------------------------|-------------|------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | (31) | — |
| Variation au cours de l'exercice | | |
| Passifs estimatifs engagés | — | (31) |
| Solde à la fin de l'exercice | (31) | (31) |

14. Reclassement des soldes de l'exercice précédent

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.